



**Activ'AT**

*Techniques de Relaxation*



Certifié

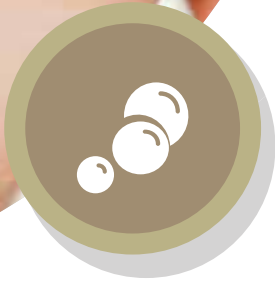


DataDock

**Activ'AT**

---

*Formation Acupression Auriculaire®*



[AA]

# Formation Acupression Auriculaire®

## Description de la formation



### Objet

Formation à l'Acupression Auriculaire®, Méthode développée par le Dr Yves Rouxville

### Compétences et Objectifs

- Apporter de nouvelles compétences aux réflexologues certifiés (perfectionnement)
- Comprendre le fonctionnement de l'Acupression auriculaire® et des divers traitements possibles
- ✓ • Pouvoir effectuer un bilan rapide des principaux points à traiter chez une personne
- Utiliser l'Acupression auriculaire® dans quelques cas simples en lien avec la prévention et la gestion du stress et troubles associés.
- Évaluer – Intervention non médicamenteuse – Personnaliser.
- Participer aux congrès du GETCOP, d'ICEPS

## Informations pratiques



Formation tous publics (professionnels du bien-être, de l'esthétique, éducateurs, toute personne souhaitant compléter ses connaissances dans la relation d'aide et de l'accompagnement, ...)



En présentiel : 6 jours de formation, 42 heures



Nombre de participants : maximum 14 apprenants



Lieu : [SPL HALLES ET REPUBLIQUE, 8 Rue Carnot - 64000 PAU](#)



# PROGRAMME

## Première partie

### 05 octobre 2023

- Les réflexothérapies.
- La limite entre « prévention, bien-être » et « soins médicaux ».
- Auriculothérapie (soins médicaux) ou Réflexologie auriculaire (bien-être, prévention); historique et évolution, le GETCOP.
- Apport des neurosciences.
- Anatomie. Douleur provoquée (pratique).
- Cartographie des membres et des vertèbres.
- Détection manuelle au palpeur bleu et/ou à la canne de verre (pratique).
- Quelques points-maîtres.
- Mécanisme d'action.
- Synthèse de la journée.

### 06 octobre 2023

- Cartographie de l'appareil locomoteur.
- Divers types d'acupression auriculaire® (pratique).
- Cartographies du thorax et abdomen, du mur de la conque et l'échancrure.
- Bilan du point (pratique).
- L'ensemble des points-maîtres.
- Cartographie générale du système nerveux.
- Métamère et névralgies (le rayon).
- Hygiène de la pratique, du bilan et des séances.
- Notions de la réactivité des personnes.
- Séances symptomatiques et séances personnalisées.
- Intensité, durée, répétition des pressions (pratique).
- Synthèse de la journée.

### 07 octobre 2023

- Présentation du système nerveux.
- Détection électrique (pratique).
- Notions de Stress et d'adaptation, points d'adaptation (pratique).
- Tragus.
- Face mastoïdienne.
- Traitement électrique transdermique (pratique).
- Approche des séances chez des personnes souffrant de douleur aiguë ou récente, d'anxiété, d'angoisse modérée.
- Tabagisme modéré.
- Dents. Douleur dentaire.
- Douleurs lombo-pelviennes de la grossesse.
- Troubles fonctionnels digestifs (inconfort intestinal).
- Zona récent (schémas et pratique)
- Synthèse de la journée. Remise de l'attestation de présence.



# PROGRAMME

## Seconde partie

### 02 novembre 2023

- Rappel des cours de novembre (première partie) ;
- détection manuelle au palpeur bleu ou à la canne de verre (pratique).
- Les principaux points-maîtres.
- Mécanisme d'action.
- Protocole : fatigue, perturbation de la qualité du sommeil, douleur musculaire de la région du cou et du haut du dos.
- Hygiène de la pratique du bilan et des séances.
- La réactivité des personnes.
- Exemples de séances symptomatiques.
- Synthèse de la journée.

### 03 novembre 2023

- Types d'acupression auriculaire®(pratique) ;
- cartographie du thorax et abdomen ;
- mur de la conque et échancrure ;
- bilan et séance du point (pratique).
- Les points-maîtres.
- Cartographies du système nerveux.
- Métamère et névralgies (le rayon).
- Détection électrique (pratique).
- Approche des séances chez des personnes souffrantes de douleur aiguë ou récente, de tabagisme modéré, de douleur dentaire, de douleurs lombo-pelviennes de la grossesse, de troubles digestifs fonctionnels, de zona récent.
- Schémas et pratique.
- Synthèse de la journée.

### 04 novembre 2023

- Synthèse de la formation.
- La séance ; répétition des séances.
- Indications, non indications et limites.
- Réactivité des malades.
- Archivage des séances.
- Perspectives.
- Remise de l'attestation de présence.

## Moyens pédagogiques en présentiel

- ✓ Travail en binôme
- ✓ Exercices pratiques
- ✓ Supports pédagogiques
- ✓ Vidéo projection

## Formatrices

### **AXÈLE VIORNEY**

Réflexologue, auriculothérapeute

Formée en auriculothérapie et auriculomédecine  
par le Glem (Groupe Lyonnais d'étude médicale)  
Praticienne et Formatrice en Acupression Auriculaire®  
Membre et trésorière d'ICAMAR.

Site internet : [www.auriculoreflexo.fr](http://www.auriculoreflexo.fr)



### **ANGÉLIQUE THILLAYE TOULLEC**

Directrice de l'organisme de formation Activ'AT  
et formatrice pour adultes Titre RNCP

Réflexologue-Titre RNCP formée par le [Centre Elisabeth Breton](#)  
Praticienne en Acupression Auriculaire® formée par le Dr Yves Rouxville  
Membre de l'[ARRNCP](#) et du [GETCOP](#)  
Praticienne en massages-bien-être Suédosportif®  
Intervenante en prévention et gestion du stress (Fiche RS3876 | Fiche RS3713)

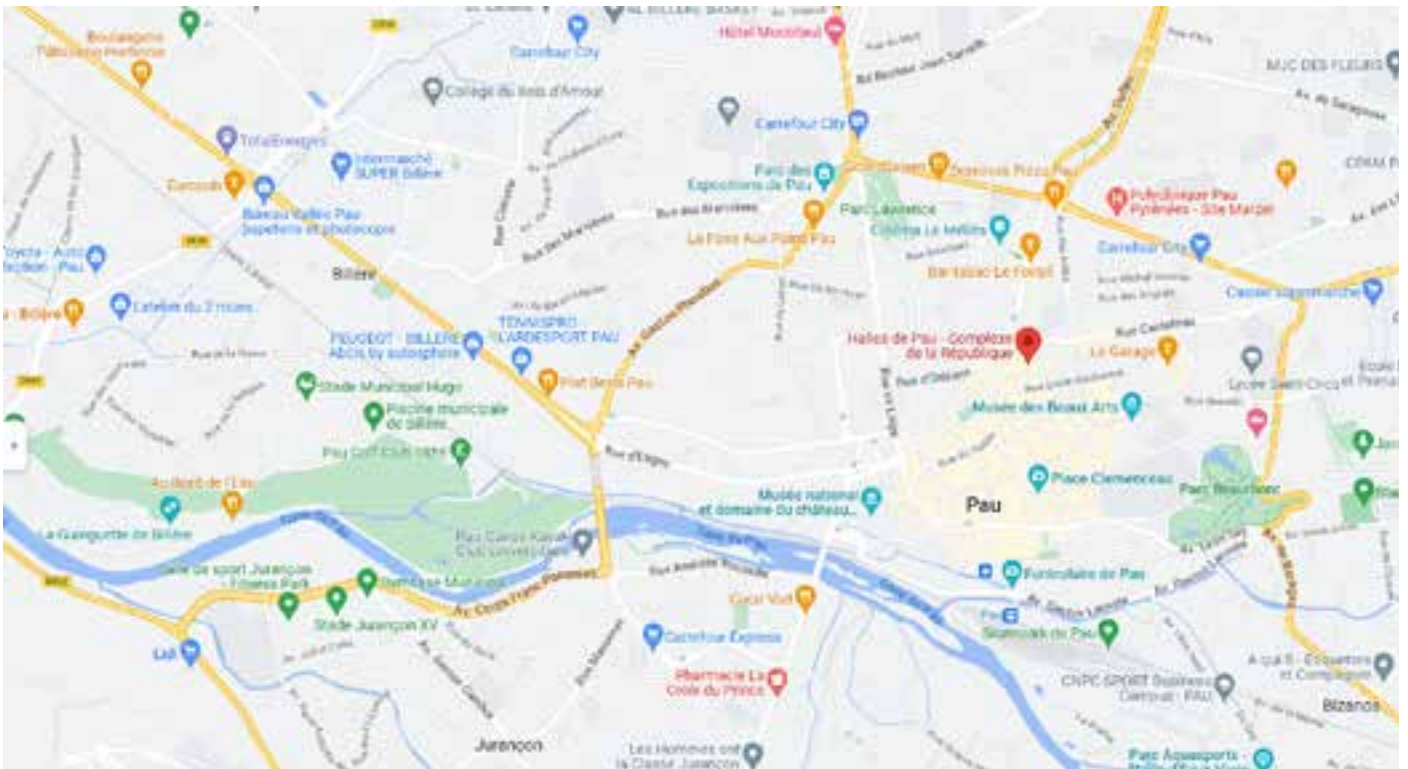




# Plan d'accès

## Centre de formation

SPL HALLES ET REPUBLIQUE, 8 Rue Carnot – 64000 PAU





## Contact

Du lundi au vendredi

---

Téléphone  
06 52 39 30 50

Email  
[contact@activ-at.fr](mailto:contact@activ-at.fr)

Adresse de correspondance  
Siège Social Activ'AT  
Angélique Toullec  
4 Allée Pierre et Marie Curie  
60270 Gouvieux



**Adoptez l'éco-attitude !**

N'imprimez que le bulletin d'inscription.

# Conditions Générales de Vente - Formations

## **Désignation**

« Activ'AT » représenté par Angélique Toullec désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 4 allée Pierre et Marie Curie, 60270 Gouvieux.

## **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Activ'AT, organisme de formation représenté par Angélique Toullec.

L'Organisme de formation Activ'AT s'engage à organiser les actions de formation intitulées dans le catalogue diffusé sur son site internet : [www.activ-at.fr/formations/](http://www.activ-at.fr/formations/). Les contenus et les durées de formation sont indiqués également sur le site internet.

Les formateurs sont ceux indiqués sur le site, les conventions ou les contrats. L'Organisme de formation Activ'AT se réserve le droit de modifier le programme, les dates ainsi que l'animateur, en cas de nécessité absolue. Le demandeur déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles du Livre IX et L920-13 du Code du travail ([www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006651313&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20040505](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006651313&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20040505))

Les prestations se déroulent au sein de l'une des salles du centre d'affaires Sarcus, 9 rue Ronsard, 60180 Nogent-sur-Oise selon la disponibilité de celles-ci. Dans ce cas, nous assurons la mise à disposition de tous les équipements nécessaires à la formation.

Selon les actions de formation, ces dernières peuvent également se dérouler au sein des locaux des centres de formations partenaires et/ou en entreprise sur l'ensemble du territoire national. Selon les cas, la mise à disposition des équipements nécessaires à la formation peut être demandée à l'organisme de formation partenaire ou à l'entreprise.

Toute demande de formation auprès de l'organisme de formation implique l'acceptation sans réserve du co-contratant des présentes Conditions Générales de Vente.

## **Modalités d'inscription**

L'apprenant est informé qu'il est nécessaire de transmettre son CV et sa lettre de motivation. L'apprenant peut au besoin demander un entretien avec le responsable de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation peut aussi demander un entretien avec le postulant pour vérifier sa motivation.

Des prérequis préalables à l'entrée en formation peuvent être demandés selon la formation choisie (voir programme).

Le demandeur et si c'est le cas, le donneur d'ordre certifie avoir pris connaissance du programme et vérifie le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation choisie.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et après vérification des critères préalables requis demandés sur le formulaire d'inscription. Si l'effectif maximum est dépassé (14 personnes), une autre session est proposée, avec accord de l'intéressé.

## **Organisation de l'action de formation**

La durée de la formation varie en fonction des modules choisis. A l'issue de chaque module, une attestation de présence est délivrée à l'apprenant. En cas de besoin, une feuille de présence pourra également être délivrée.

## **Conditions générales de la formation dispensée**

Elle est organisée pour un effectif de 4 à 14 apprenants pour 1 intervenant.

## **Lieux de formation**

Selon les formations, celles-ci peuvent se dérouler :

- au sein de l'une des salles du Centre d'affaires Sarcus, 9 rue Ronsard, 60180 Nogent-sur-Oise selon la disponibilité de celles-ci.
- au sein de locaux des centres de formations partenaires
- et/ou sur site, en entreprise sur l'ensemble du territoire national,

Elles sont effectuées seules ou en partenariat.

## **Inscription & dispositions financières**

Toute inscription sera effective lorsque l'organisme de formation sera en possession de tous les documents demandés dans la demande d'inscription (voir programme) et le contrat retourné rempli, daté, signé et après avoir satisfait aux éventuels prérequis selon la formation.



L'inscription de l'apprenant doit avoir été validée au moins un mois avant la prestation de formation pour être confirmée. L'organisme de formation ne pourra s'engager à traiter ni réserver de place pour toute demande d'inscription même complète ne parvenant pas dans ce délai d'un mois avant la formation.

Si l'apprenant(e) bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou tout autre financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.

En cas de prise en charge, l'inscription n'est effective qu'après le retour de la convention signée par l'organisme de prise en charge (OPCO, entreprise...). Cette convention doit être transmise à l'organisme de formation Activ'AT au minimum 1 mois avant le début de la formation. Au-delà de ce délai, la réservation du candidat sera annulée. En effet, l'organisme de formation ne pourra s'engager à traiter dans les temps un dossier envoyé trop tardivement.

Néanmoins, celui-ci pourra éventuellement s'inscrire à la formation au titre d'un financement personnel. Auquel cas, l'inscription deviendra effective lorsque l'apprenant aura confirmé son souhait de financement personnel par le retour du contrat de formation établi entre l'organisme de formation et l'apprenant (le co-contractant) et signé par ces deux parties ainsi qu'à la réception des autres documents demandés selon les délais et modalités d'inscription cités ci-dessus. Voir aussi dans les modalités de paiement : délai légal de rétractation.

## **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration.

L'organisme de formation Activ'AT propose à l'apprenant le choix suivant :

- Bénéficier d'une demande de prise en charge pour laquelle un devis lui sera transmis afin d'entreprendre la démarche auprès de son organisme de prise en charge. Le règlement sera à effectuer par virement ou chèque.
- Financer à titre personnel la formation. Dans le cas d'un financement personnel, un contrat et un échéancier de règlement lui seront proposés. Le règlement sera à effectuer par virement, chèque ou en espèces et selon l'échéancier.

Toute formation commencée est due à l'exception d'un cas de force majeure dûment reconnu en envoyant les documents prouvant celui-ci

- soit par courrier postal en LRAR à l'adresse du siège social : Activ'AT – Angélique TOULLEC, 4 allée Pierre et Marie Curie, 60270 Gouvieux
- soit par e-mail à l'adresse : [contact@activ-at.fr](mailto:contact@activ-at.fr)

L'organisme de formation Activ'AT conservera s'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure, 50% du solde restant, à titre de dédommagement.

## ***Spécificités pour une personne morale***

A la réception de la convention signée, l'inscription est validée, une facture avec la mention acquittée est envoyée à l'issue de la formation.

## ***Spécificités pour une personne physique***

Un délai de rétractation de 10 jours est prévu à compter de la signature du contrat de formation.

En cas de rétractation, une lettre recommandée avec avis de réception doit être adressée à :

Activ'AT – Angélique TOULLEC  
4 allée Pierre et Marie Curie  
60270 Gouvieux

L'inscription est validée à l'issue du délai de rétractation, 10 jours après la signature du contrat et à la réception du contrat signé par la personne physique avec un acompte de 30% de la somme totale due. En cas d'absence de ces documents, l'organisme de formation Activ'AT se réserve le droit de refuser votre inscription.

Le solde sera à régler à la charge de l'apprenant, selon un échéancier établi. Quelle que soit la nature du financeur, le solde de l'échéancier ne pourra être réglé au-delà d'un mois après la fin de la formation.

## **Conditions d'annulation et de report de la formation**

Toute annulation ou demande de report doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : [contact@activ-at.fr](mailto:contact@activ-at.fr)

- Toute annulation au-delà de 30 jours calendaires avant la formation donnera lieu à un remboursement intégral de l'acompte
- Toute annulation survenant moins de 30 jours calendaires avant la formation ne donnera lieu à aucun remboursement de l'acompte

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par l'apprenant ou son donneur d'ordre, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 30 jours avant la date de la formation. Celle-ci n'entraînera pas de pénalités si ce délai est respecté.

Pour tout report survenant moins de 30 jours calendaires avant la formation, l'acompte de 30% sera conservé jusqu'au report effectif de l'inscription à la formation. Celui-ci sera encaissé au maximum un an après la date de rédaction du chèque d'acompte ou de réception de l'acompte si l'apprenant ne s'est pas réinscrit de manière effective au cours de l'année.

## **Convocations**

Une fois l'inscription validée, l'organisme de formation Activ'AT enverra une convocation avec les informations pratiques dans les 15 jours qui précèdent la formation.

## **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur le site internet ou sur les supports de communication ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **Interruption de la formation**

En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue et ayant apporté la preuve de celle-ci à l'organisme de formation, le bénéficiaire pourra reprendre ou continuer sa formation dans une autre session sans coûts supplémentaires ou bien rompre le contrat. En cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat ou dans la convention.

Dans ce cas, le bénéficiaire devra informer par lettre recommandée l'organisme de formation Activ'AT (voir l'adresse du siège social cité plus haut dans les modalités de paiement) dans les plus brefs délais dès la survenance de l'événement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées.

Le contrat sera considéré comme rompu dès que l'organisme de formation Activ'AT aura dûment constaté et accepté le cas de force majeure.

En cas d'abandon de la formation par l'apprenant pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières citées ci-dessus : l'organisme de formation Activ'AT conservera 50% du solde restant, à titre de dédommagement.

Lien explication cas de force majeure : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33790>

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, l'organisme de formation Activ'AT ne pourra être tenu responsable à l'égard des apprenants ou des donneurs d'ordre. Ces derniers en seront informés par mail au plus tôt.

## **Absence à une session ou un module**

Toute absence à un des modules devra être signalée par mail ou courrier accompagné d'un justificatif légal dans les plus brefs délais.

Il sera donc proposé à l'apprenant de rattraper cette session ou ce module lors d'une prochaine formation.

Si le justificatif légal a bien été réceptionné et validé par l'organisme de formation Activ'AT mais que l'apprenant ne

peut rattraper cette session lors d'une prochaine formation, les journées d'absence ne seront pas comptabilisées dans le montant total dû.

Si l'apprenant ne fournit aucun justificatif légal d'absence, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer ses journées d'absence.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la représentante légale (Angélique Toullec) de l'organisme de formation Activ'AT. L'apprenant s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations ou d'ateliers.

## **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par l'apprenant, le prescripteur ou donneur d'ordre à l'organisme de formation Activ'AT sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier des apprenants pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client (ici l'apprenant) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## **Loi applicable et attribution de compétence en cas de différend**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige, de contestation ou de différend, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, le tribunal de Grande Instance de Senlis sera seul compétent pour régler le litige.